Code Natura 2000 : A 127

Carte d'identité

Nom scientifique : Grus grus Classification : oiseau, Gruidé

<u>Taille</u>: 96-119 cm <u>Poids</u>: 4 à 6 kg

Présence en Wallonie : janvier à avril et octobre à

décembre (migration)

Nid: au sol dans un marais ou une tourbière

Nombre d'œufs: 1 à 2

Nombre de nidification : 1 par an

Hivernage: France, Péninsule ibérique, Afrique du

Nord

Alimentation: omnivore

Protection: maintien des zones humides, maintien

de la tranquillité des sites fréquentés.

Identifier

Début mars, le ciel est bleu, dans un grand concert de cris claironnants, un vol en formation survole le village. Il y a environ 200 oiseaux qui forment un V presque parfait. Ils se dirigent à toute vitesse vers le nord-est. Ils ont la silhouette de cigogne : un long cou, des longues pattes et une grande envergure. Le cri, le cou noir et le dessous gris permettent d'identifier les grues cendrées. Elles ont aussi les rémiges (grandes plumes des ailes) noires, contrastant avec l'avant de l'aile gris cendré. Une autre formation passe tout aussi vite mais, soudain, elle semble vouloir se poser dans une prairie humide non loin du village.

Posée, la grue cendrée est facile à reconnaître. Mesurant plus d'un mètre de haut, l'oiseau est assez massif (environ deux fois plus lourd qu'une cigogne). Sa silhouette est assez droite avec un long cou et un bec relativement court par rapport à celui de la cigogne. Le dos et les ailes sont brun-gris et une grosse touffe de plumes noires et grises à l'arrière du corps fait penser à une queue de coq. Ce sont en fait des plumes des ailes qui servent d'apparat pour la parade nuptiale. Le bec est clair, contrastant avec la face, la gorge et le cou noirs. Une plage blanche bien visible part de l'œil jusqu'au bas de la nuque et un petit béret rouge agrémente le sommet de la tête. Le jeune est gris-brun avec la tête rousse.

Observer

La grue cendrée niche dans les landes humides, les marais, les clairières, dans les forêts marécageuses et





les tourbières du nord et de l'est de l'Europe. Elle est intimement liée à des habitats ouverts humides voire inondés. Le nid est placé au sol et est souvent entouré d'eau. Elle passe l'hiver dans le sud et l'ouest du continent, souvent aussi en Afrique du Nord. Auparavant, les grues cendrées nichaient dans l'ensemble du continent mais les populations ont fortement régressées. Actuellement, il semble que la grue cendrée revienne dans certaines contrées qu'elle avait abandonnées. Cet échassier ne niche pas en Belgique mais on en voit chaque année plusieurs milliers en migration (février-mars et octobre-décembre), surtout à l'est de la Meuse. L'hivernage est exceptionnel chez nous, il est plutôt localisé aux lacs de Lorraine françaises et de la Champagne-Ardennes (lac du Der), non loin de chez nous. En migration, des groupes s'arrêtent cependant régulièrement dans des prairies, des fagnes ou des champs pour se nourrir et se reposer. Enfin, il n'est pas exclu que des grues cendrées nichent un jour en Wallonie. En effet, des oiseaux ont passé une grande partie du printemps dans un site favorable en Ardenne.

En migration, les grues cendrées suivent des couloirs assez étroits. L'un des couloirs passe au-dessus de l'est de l'Ardenne et du Luxembourg. Bien sûr, il est toujours possible d'observer des grues en migration dans d'autres parties de la Wallonie mais alors souvent en petits nombres.

L'habitat d'hivernage est composé de cultures (champs de maïs et de céréales essentiellement) dans lesquels

— GRUE CENDRÉE — 1/2—



les grues vont se nourrir. Elles se regroupent ensuite en dortoirs pour passer la nuit sur des îlots ou dans des étangs aux eaux peu profondes mais inaccessibles aux prédateurs (renards essentiellement).

Le régime alimentaire de la grue cendrée est composé essentiellement de végétaux : racines, rhizomes, tubercules, tiges, feuilles, fruits, graines, etc. picorés dans l'eau ou à proximité. En été, les petits animaux (vers, insectes, escargots, grenouilles, rongeurs, petits reptiles...) prennent une part importante dans l'alimentation. L'hiver, ce sont surtout des graines de maïs et de blé qui sont picorées dans les champs.

Protéger

Les menaces sur les populations de grues cendrées sont : la disparition des habitats de nidification, le dérangement humain, la destruction directe des oiseaux... Sur les sites et axes de migration, le risque de collisions avec les lignes à haute tension ou les éoliennes n'est pas négligeable.

En Wallonie, il est possible d'aménager des sites pour accueillir la grue cendrée. Certaines grandes landes humides pourraient être favorables à la nidification future de l'espèce. L'estivage d'un couple en 2006 montre que des zones favorables existent chez nous. La gestion de ces sites est donc importante.

Le maintien du caractère humide des landes et des tourbières est primordial afin que les grues puissent installer leur nid. Il serait donc nécessaire de ne pas assécher les sites potentiels et au contraire de favoriser la mise en eau de certaines parcelles.

Le gestionnaire veillera à maintenir le site ouvert en limitant l'envahissement par les arbustes et les buissons. Des fauches ou du pâturage extensif avec des bovins rustiques permettent de lutter contre l'apparition des saules ou d'autres ligneux.

La tranquillité du site lors de l'installation d'un couple est déterminante dans la réussite d'une nidification. Il est donc conseillé de maintenir des sites à l'abri du passage du public.

Il est possible de limiter les dégâts dus aux lignes à haute tension ou aux éoliennes en étudiant bien leur localisation ou en réalisant quelques aménagements qui rendent les câbles électriques visibles par les oiseaux.



ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (http://biodiversite.wallonie.be) et avec la collaboration de Natagora



— GRUE CENDRÉE — 2/2